

REVENUS DE L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES DÉTERMINÉS SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE DE REVENUS FONCIERS 5

Très important : Les revenus des bâtiments d'exploitation des propriétés rurales sont imposables. La fraction des fermages correspondante doit donc être déclarée dans les recettes brutes encaissées. Les charges s'y rapportant peuvent être déduites. Copropriété : Pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées par les copropriétaires au syndicat doivent avoir été reversées par ce dernier aux entrepreneurs.	Propriétés rurales 2a 7 (voir « très important » ci-contre)	Propriétés urbaines 2b	Logements neufs ou assimilés acquis entre le 01/01/1996 et le 31/08/1999 8		Logements neufs ou assimilés acquis à compter du 01/01/1999 9		Secteur sauvegardé et assimilé autorisation de travaux obtenue 10 11 30			Zones franches urbaines 12	Monuments historiques	Nue-propriété
			AVEC déduction de l'amortissement "Perissol"	SANS déduction de l'amortissement "Perissol"	AVEC déduction de l'amortissement "Besson"	SANS déduction de l'amortissement "Besson"	avant le 01/07/1993	entre le 01/07/1993 et le 31/12/1994	à compter du 01/01/1995			
RECETTES												
1 Montant brut des fermages ou des loyers perçus												»
1 Remboursement par les locataires des dépenses acquittées par la société												»
2 Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés ou locaux (autres que d'habitation) dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers.....												»
3 Dépenses incombant normalement à la société et mises par convention à la charge des locataires 14.....												»
4 Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance 15.....												»
5 TOTAL des lignes 1 à 4.....												»
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES												
6 Dépenses incombant normalement aux locataires et acquittées par la société												»
7 Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des associations foncières urbaines.....												»
8 CACRDB sur les immeubles urbains	»											»
9 REVENU BRUT soumis à déduction forfaitaire pour frais divers [ligne 5 – (lignes 6 à 8)]												»
10 Frais divers : propriétés rurales (cas général) 14 % propriétés rurales (cas particulier) 15 % 7 propriétés urbaines (cas général) 14 % cas particulier 25 % ou 35 % 13 9 cas particulier 6 % 16 9 8 du revenu brut ligne 9 17.....												»
11 Montant de la déduction pratiquée en 2001 au titre de l'amortissement 18.....	»	»		»			»	»	»	»	»	»
12 Frais réels de gérance des immeubles (à l'exclusion des rémunérations versées aux associés), de rémunération des gardes et concierges et primes d'assurances pour risque de loyers impayés.....												»
13 Paiements effectués sur travaux de réparation, d'amélioration ou de démolition 12 19 30.....												»
14 Dépenses d'entretien												»
15 Dépenses de reconstitution de toiture ou de murs extérieurs d'immeubles existants 12 21	»	»	»	»	15	»	»	»	»		»	»
16 Dépenses de transformation en logement de tout ou partie d'un immeuble 20	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	»
17 Dépenses de grosses réparations (colonne 11 seulement 21).....	»	»	»	»	17	»	»	»	»	»	»	»
18 Primes d'assurances afférentes aux immeubles ruraux.....		»	»	»	18	»	»	»	»	»	»	»
19 Impositions 22.....					19							»
20 TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES [lignes (6 à 8) + (10 à 19)]					20							
21 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles					21							
22 REVENU (+) OU DÉFICIT (-) par catégorie d'immeubles [ligne 5 – (lignes 20 + 21)].....					22							
23 Réintégration du supplément de déduction pratiqué de 1990 à 1998 23.....	»		»	»	23	»	»	»	»	»	»	»
24 Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés 24.....					24							»
25 Revenus de parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés					25							»
26 RÉSULTAT (revenu : + ; déficit : -) (lignes 22 + 23 + 25 – ligne 24) à répartir entre les associés.....					26							

DÉTAIL DES RÉSULTATS À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (voir pages 2, 3, 4 du feuillet n° 2072-I joint à la déclaration)

27 REVENUS BRUTS [ligne 5 (col. 1) – ligne 24 + ligne 25] ou [lignes 5 + 23 – 24 + 25 pour la col. 2] ou [lignes 5 – 24 + 25 pour les col. 3 à 11]	Propriétés rurales	Propriétés urbaines	Logements neufs ou assimilés acquis entre le 01/01/1996 et le 31/08/1999 8		Logements neufs ou assimilés acquis à compter du 01/01/1999 9		Secteur sauvegardé et assimilé autorisation de travaux obtenue 10 11 30			Zones franches urbaines	Monuments historiques	Nue-propriété
			AVEC amortissement "Perissol"	SANS amortissement "Perissol"	AVEC amortissement "Besson"	SANS amortissement "Besson"	avant le 01/07/1993	entre le 01/07/1993 et le 31/12/1994	à compter du 01/01/1995			
28 FRAIS ET CHARGES autres qu'intérêts d'emprunts (ligne 20 col. 1 ou des col. 2 à 12)												»
29 Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des A.F.U. (ligne 7 de la colonne 7)	»	»	»	»	29	»	»	»	»	»	»	»
30 Travaux de réparation, d'amélioration ou de démolition (ligne 13 de la colonne 7).....	»	»	»	»	30	»	»	»	»	»	»	»
31 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS (ligne 21 col. 1 ou des col. 2 à 12)					31							
32 REVENU NET (+) ou DÉFICIT (-) 32 (report de la ligne 26 pour chaque catégorie d'immeubles).....					32							